



# CAPD DU JEUDI 26 FEVRIER 2017

**Pour l'administration :** M. Briand (IA-DASEN), Mme Clarac (Secrétaire générale), M. Maury (Chef du service des moyens et personnels 1<sup>er</sup> degré), M. Bôné et Mme Gay (Gestion des moyens 1<sup>er</sup> degré), Mmes Houadec, Lesage et Vatonne, MM. de la Cruz (IEN) ;

**Pour le SE-UNSA :** Mmes Déjean, Gonzalès et Soula ; Mme Pirès (excusée)

**Pour le SNUipp-FSU :** Mmes Bronner, Rigal ; MM. Faget et Trovalet ; Mme Riveslange et M. Magnier (excusés)

## DECLARATION PRELIMINAIRE DU SNUIPP-FSU 09

Comme chaque année à la même époque nous nous retrouvons pour une CAPD spéciale « promotions ». Lors de notre déclaration nous dénonçons systématiquement ce système d'avancement à trois vitesses, le SNUipp-FSU ayant toujours défendu un avancement au rythme le plus rapide pour tous, système le plus juste qui soit, et en tout état de cause le moins injuste. Nous ne pouvons donc que nous réjouir des avancées apportées par le PPCR, même si le rythme choisi par le ministère ne correspond pas à celui du grand choix. Si on peut se féliciter de la suppression de la note et des modifications des modalités de l'inspection qui devra dorénavant devenir une évaluation à visée essentiellement formative, on ne peut que déplorer la volonté du ministère de vouloir donner un coup de pouce à quelques-uns seulement à certains moments de leur carrière. A l'instar d'un célèbre humoriste qui s'étonnait que certaines lessives puissent laver « plus blanc que blanc », on peut largement s'interroger sur le fait que quelques enseignants puissent enseigner « mieux que mieux »!

Que dire alors de cette création de « classe exceptionnelle » dont nous ne connaissons pas encore les critères d'accès ? Une nouvelle provocation à l'égard de la profession, sur le terrain, qui se débat quotidiennement avec les nouveaux programmes, avec des logiciels chronophages, un livret d'évaluation pas au point et pas arrivé en temps voulu, des nouvelles mesures de sécurité à mettre en œuvre dans les écoles. Par ailleurs, les gains indiciaires ne sont pas suffisants, notamment en début de carrière. De plus, le SNUipp-demande la garantie que tous les enseignants aujourd'hui en fin de carrière puissent accéder à la hors-classe. Tout au long des discussions le SNUipp-FSU a porté l'exigence de la plus grande transparence, de barèmes qui prennent en compte l'expérience professionnelle et d'une équité de traitement.

Pour le syndicat, il s'agit maintenant de renforcer et d'amplifier ces mesures pour une meilleure revalorisation des rémunérations des enseignants du premier degré, particulièrement mal payés par rapport à la moyenne de l'OCDE ou par rapport aux autres enseignants français. Comme chaque année, nous reviendrons sur la situation des instituteurs intégrés PE par liste d'aptitude. Beaucoup de ces enseignants se sentent lésés dans leur évolution de carrière. En effet, beaucoup ont pris la retraite sans atteindre la hors-classe, ni même le 11<sup>ème</sup> échelon et cela risque de continuer avec les nouvelles modalités d'évaluation. Cela est d'autant plus sensible en Ariège où pendant quelques années, les instituteurs subissaient une baisse de note en passant PE par liste d'aptitude. Ils ont ainsi vu passer devant eux aux promotions des collègues ayant plusieurs années de moins d'ancienneté. Ce sentiment d'injustice a été renforcé lorsque cela s'est subitement arrêté créant ainsi une inégalité supplémentaire pour une génération d'enseignants. Nous ne connaissons aucun autre département où cela s'est passé de cette manière. Nous avons même l'exemple du 93 où au contraire la grille de notation des PE anciens instituteurs leur était favorable. C'est pour cela que nous vous avons posé une question diverse à ce sujet.

Autre nouveauté, le LSU. Les réponses apportées par le ministère à l'interpellation du SNUipp-FSU sur la mise en application du LSU sont insatisfaisantes. Des questions restent entières. Le problème éthique (confidentialité des données, exploitation, droit à l'oubli...), les difficultés avérées de fonctionnement (accès, plateforme...), l'absence de réelle formation permettant de questionner l'objet professionnel qu'est l'évaluation bien avant que de s'approprier l'outil, la surcharge de travail, son caractère non adaptable aux différentes pratiques pédagogiques... tout cela conduit le SNUipp-FSU à continuer de porter sa demande de moratoire. Il soutiendra les collègues qui ne renseigneront pas le LSU, préférant les outils qui leur semblent les plus appropriés.

Et dans la série des nouveautés, que dire des propositions du ministère pour la nouvelle formation spécialisée CAPPEI. Le temps de certification est réduit de 25% (passant de 400H à 300h). Les missions des enseignements adaptés sont réorientées au profit de missions tournées exclusivement vers l'inclusion et le handicap, au

détriment des élèves en grande difficulté scolaire. Les exigences et la qualité de la certification sont revues à la baisse : elle ne prend plus en compte la nécessité d'un mémoire professionnel et aura notamment une épreuve orientée uniquement sur la capacité du candidat à être une personne ressource de l'école inclusive. En l'état le projet du ministère n'est pas à la hauteur des exigences professionnelles des enseignements adaptés et spécialisés.

Le SNUipp-FSU exige une formation spécialisée de qualité avec un retour a minima aux 400 heures de formation, tout en affirmant la nécessité d'un volume horaire conséquent de 750 heures sur deux ans. Une formation avec une véritable alternance sans responsabilité de classe ; une reconnaissance et une réaffirmation de la formation d'enseignement adapté ; une certification qui prenne en compte l'ensemble des missions du maître spécialisé dans la prise en charge des élèves en situation de handicap et dans la prise en charge de la difficulté scolaire.

Et pour finir nous aborderons la problématique de la formation initiale. Le SNUipp-FSU 09 a mené une enquête auprès des professeurs des écoles stagiaires de l'Ariège afin de faire un point d'étape sur leur formation. Leur entrée dans le métier est parfois vécue comme douloureuse tant la charge de travail est importante, compte tenu du travail à effectuer pour la classe et pour leur formation à l'ESPE. Les parcours de formation semblent parfois inadaptés et les PES réclament une formation plus pratique et plus ciblée en fonction de leurs besoins. De plus, il ressort que certains postes berceaux mettent les PES en difficulté. Nous demandons à ce que les postes berceaux soient choisis dans l'intérêt des stagiaires et non dans l'intérêt de l'organisation du service. Les personnels titulaires sont également impactés par ces choix. Ils devraient a minima être informés et conscients des besoins engendrés par l'accueil du stagiaire. Enfin les stagiaires demandent à connaître leur affectation le plus tôt possible afin de faire le lien avec leur « tuteur » et titulaire de classe, comme cela se fait dans d'autres départements.

Le SNUipp-FSU revendique une entrée dans le métier plus progressive et mieux accompagnée avec un tiers-temps en classe. Nous rencontrerons les responsables de l'ESPE de Foix ce vendredi 27 janvier afin de faire un point d'étape sur la formation. Dans une démarche constructive, nous vous demanderons ensuite une audience ainsi qu'à Mme Vatonne, IEN en charge de la formation.

Le SNUipp-FSU continuera à porter la voix de tous les personnels dans toutes les instances.



### **APPROBATION DU PV DE LA CAPD DU 07.11.2016**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### **DESIGNATION DES RESPONSABLES DES RPI LORS D'UNE FUSION DE CONSEILS D'ECOLE**

Il y a 31 RPI dispersés. Les présidences ont été définies en respectant les choix des équipes.

### **LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR DE 2 CLASSES ET PLUS—RENTREE 2017**

- ⇒ personnels dispensés d'entretien : cela concerne 7 enseignants ;
- ⇒ personnels soumis à entretien : 5 personnels ont eu un avis favorable. Un ne s'est pas présenté ;
- ⇒ personnels réinscrits automatiquement sans entretien : cela concerne une personne ;
- ⇒ personnels inscrits au titre des années 2015 et 2016 : cela concerne 20 personnels.

Les IEN précisent que les enseignants ayant passé l'entretien sont très investis et souhaitent réellement embrasser la fonction de directeurs. De plus, ils ont été préparés à l'entretien, ce qui se ressent.

### **PERMUTATIONS NATIONALES INFORMATISEES 2017**

25 candidats demandent à quitter le département. Une enseignante a demandé à annuler sa participation. Une enseignante voit sa participation annulée car elle n'a pas retourné le récépissé de participation. Il reste donc 23 personnes qui souhaitent participer aux PNI. Parmi elles, un personnel a la RQTH, un personnel a un dossier pour enfant malade. L'administration demande aux représentants du personnel s'ils acceptent que ces deux personnels obtiennent 800 points. Réponse favorable des deux syndicats. Un personnel a une demande de RQTH en cours. Il ne peut bénéficier des 800 points mais si d'ici la fin des permutations informatisées, la RQTH est acté, les 800 points seront attribués.

Pour rappel, l'an dernier, il y a eu 13 départs et 19 entrées, dont une entrée démissionnaire.

### **AVANCEMENT 2016-2017**

Le tableau des avancements est validé.

## INFORMATIONS DIVERSES

### ⇒ Temps partiel

- ◇ Une enseignante demande à reprendre à temps complet : accordé ;
- ◇ Deux enseignants demandent l'annulation de leur demande de temps partiel : accordé ;
- ◇ Trois enseignantes demandent un temps partiel de droit à l'issue de leur congé maternité ou parental : accordé ;
- ◇ Un enseignant demande un temps partiel de droit : accordé.

### ⇒ Recrutement des contractuels

4 contractuels ont été recrutés début septembre. A partir de janvier, le département a eu la possibilité de recruter 5 contractuels supplémentaires. A ce jour, 4 ont été recrutés. Un entretien doit avoir lieu ce jour pour le dernier recrutement. Le département aura donc recruter pour cette année 9 contractuels.



## QUESTIONS DIVERSES DU SNUIPP-FSU 09

**Feuille de paye** : lors de la précédente CAPD, nous vous avons informés des différents problèmes soulevés par les nouvelles modalités de distribution des feuilles de paye. Mme Clarac avait indiqué qu'elle aborderait cette question lors d'une réunion des secrétaires généraux au rectorat. Nous souhaiterions donc connaître les réponses données et les améliorations éventuelles.

Le rectorat a pris en note les problématiques et a pris le soin de noter sur les enveloppes le terme « confidentiel ». D'autres améliorations sont possibles mais Mme Clarac ne sait pas de quel ordre. Pour les enseignants en maladie, le directeur doit renvoyer la feuille de paye au rectorat.

Le SNUipp-FSU indique qu'il faut rappeler que les enveloppes notées « confidentiel » sont à ouvrir seulement par le directeur.

**Décharge PEMF** : la circulaire n° 2016-148 du 18-10-2016 prévoit un allègement d'un tiers du temps pour les PEMF. Pouvez-vous nous dire si cette mesure va être mise en place sur le département ?

M. l'Inspecteur d'Académie indique que la réponse sera donnée lundi. Ce n'est pas un allègement obligatoire, donc l'administration va en discuter avec la rectrice car cela a une incidence sur la carte scolaire. Il indique qu'il est favorable à 7 X 0,25.

Le SNUipp-FSU pense qu'il est souhaitable d'interroger les personnels afin de savoir s'ils souhaitent bénéficier ou non de ce tiers-temps.

**Paiement de certaines indemnités** : certaines indemnités (prime CPC, part variable des directeurs...) n'ont été payées qu'au mois de décembre. Nous souhaiterions que vous fassiez remonter au rectorat que cette situation est problématique. En effet, les personnels n'ont pas à subir ces délais dans le versement de ces indemnités.

Le fait que les services de paye soient partis au rectorat à entraîner un retard supplémentaire. Mme Clarac le signalera dans sa prochaine réunion avec les secrétaires généraux.

**Nouvelles modalités d'évaluation des enseignants** : à compter du mois de janvier 2017, il est demandé aux IEN d'inspecter les personnels étant aux 6ème et 8ème échelons et dont la note date de plus de 2 ou 3 ans . Pouvez-vous nous indiquer si les IEN mettront en place ces modalités ? Par ailleurs, qu'en sera-t-il pour les PET2 ? De plus, après deux ans dans le 9ème échelon, les enseignants ne devraient plus être inspectés. Les collègues dont la note date de plus de deux ans seront pénalisés pour le passage à la hors-classe. Le sont encore plus les instituteurs intégrés PE par liste d'aptitude et ayant subi une baisse de note. Nous demandons à ce qu'un groupe de travail se mette en place rapidement afin d'envisager une solution à ce problème.

M. l'Inspecteur d'Académie répond que ces modalités s'appliqueront. Ainsi, pour le 6ème échelon, il y a 23 personnels inspectables. 10 personnels ayant eu une inspection récente, les IEN ont donc 13 inspections à réaliser. En ce qui concerne les personnels au 8ème échelon, il y a 42 inspections à réaliser. 15 inspections sont récentes. Les IEN ont donc 27 inspection à faire.

Les personnels situés dans un autre échelon que le 6ème et le 8ème seront inspectés cette année.

Pour les PET2, il n'y aura pas d'inspections mais une visite conseil qui ne donnera pas lieu à une note mais à un rapport.

**PES** : certains PES sont en situation délicate. Nous souhaitons sensibiliser l'administration sur le fait que les postes berceaux sont très inégaux et certains stagiaires peuvent être mis en difficulté par la nature du poste, tels des classes à triple niveau ou des CP par exemple. Pouvez-vous nous dire combien de stagiaires sont en situation d'alerte et quelle aide est mise en place ?

M. l'Inspecteur d'Académie précise que les PES ont réussi leur concours mais ne pourront être titularisés si les objectifs à atteindre ne sont pas validés par le jury terminal. L'aide et l'accompagnement sont de leur propre responsabilité. Mais « *nous sommes à l'écoute, nous sommes très attentifs* ».

Mme Vatonne indique qu'il y a 6 PES en alerte. Le protocole d'accompagnement est mis en place : visites supplémentaires par les PEMF et les CPC, des temps d'observation dans des classes de PEMF.

Le SNUipp-FSU signale que les triples niveaux, les classes avec des CP ne sont pas des postes favorables pour une entrée dans le métier. Monsieur l'Inspecteur d'Académie en convient. Certains postes ne seront pas reproposés l'an prochain.

Les deux syndicats demandent que les écoles soient questionnées en amont pour l'accueil d'un PES car c'est une réelle charge de travail. Réponse négative de l'administration.

**Situation des PES et des titulaires de classe** : certains collègues partageant leur classe avec des PES font part d'une situation complexe. Ainsi, il leur semble normal de les aider mais sans être légitimes et sans avoir le temps pour le faire. Par ailleurs, les différentes visites peuvent parfois remettre en question leurs pratiques et ils ont donc parfois l'impression d'être jugés. Est-il possible de prendre ces remarques en compte dans le cadre de l'accompagnement des PES ?

Voir encadré.

**Livret scolaire numérique** : sur la forme, les collègues se posent encore beaucoup de questions. Y a-t-il des modifications prévues sur l'application LSU ? Où en sont les mises à jour des fonctionnalités manquantes ? La validation de chaque sous-compétence et pas seulement d'un champ générique entier est-elle prévue ? Si oui dans quels délais ? Existe-t-il encore des risques de voir disparaître les données saisies ? Sur le fond, le SNUipp maintient ses réserves quant à la confidentialité des données et maintient sa demande de moratoire.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie indique qu'il va y avoir encore deux nouvelles versions une en février et une avril. Les modifications suivent donc le calendrier prévu pour qu'en fin d'année les possibilités du LSU soient finalisées. La transférabilité avec d'autres logiciels (Edumooov...) est en cours mais seuls trois logiciels privés seront labellisés par le ministère. Par ailleurs, les informations recueillies le sont pour la durée d'un cycle, dont 3 ans. Pour le cycle 4, les informations sont conservées jusqu'en seconde. Un accord avec la CNIL oblige à la confidentialité des données et à l'effacement des données...

## **QUESTIONS DU SE-UNSA**

**Enfants en situation de handicap** : une augmentation des enfants en situation de handicap qui met à mal le calendrier des psychologues scolaires. De plus, le temps d'attente dans les structures de soins est très long. Que peut-il être fait ?

M. de la Cruz répond : « *Le calendrier ne peut être modifié car cela engage une organisation avec la MDPSH. L'idée du calendrier est de structurer. J'entends que c'est contraint pour les psychologues scolaires mais nous ferons en sorte que toutes les situations soient régularisées et traitées. Avec les enseignants référents, nous avons mis en place des modalités pour accélérer les prises en charge des élèves les plus fragiles. Par contre nous sommes en partenariat avec les structures de soins mais nous l'Education Nationale n'a pas vocation à les prendre en charge* ».

Le SNUipp-FSU fait également remarquer qu'il y a aussi des délais entre la reconnaissance du handicap et la mise en place de la compensation. M. de la Cruz indique que pour la mise en œuvre de matériel (ordinateurs...), il y a des progrès à faire « *mais on y travaille* ». Pour les AVS, il y a le souci du recrutement qui prend du temps. « *Mais les choses avancent dans le bon sens, nous progressons. Nous sommes en train de traiter actuellement les dossiers pour l'an prochain* ».

*La prochaine CAPD aura lieu le 28 février afin de travailler sur la circulaire du mouvement.*

*Un groupe de travail aura lieu en amont le 23 février.*

**Compte rendu réalisé par les représentants du personnel siégeant à la CAPD :**

**Mmes Bronner et Rigal ; M. Faget et Trovalet**



## Les titulaires partageant leur classe avec un PES

### Une nécessaire mise au point quant à notre question diverse

Le SNUipp-FSU vient de mener une enquête auprès des PES. Nous avons eu de nombreux retours qui sont unanimes : une énorme charge de travail entre la préparation de la classe et le master à valider, une grande pression, beaucoup de stress...

Mais, à notre surprise, certains titulaires qui partagent leur classe avec un PES ont souhaité nous faire remonter leur vécu : une charge de travail importante, une impossibilité à choisir les jours de temps partiels, une volonté de les aider dans leurs premiers pas dans la carrière mais sans s'en sentir légitimes, une impression d'être jugés dans leurs choix pédagogiques lors des visites des PES...

Lors de la CAPD, nous avons donc fait le choix de porter la parole de ces titulaires partageant leur classe afin d'alerter l'administration sur ces vécus difficiles et de tenter de trouver des solutions. Notre question diverse était la suivante : « *certaines collègues partageant leur classe avec des PES font part d'une situation complexe. Ainsi, il leur semble normal de les aider mais sans être légitimes et sans avoir le temps pour le faire. Par ailleurs, les différentes visites peuvent parfois remettre en question leurs pratiques et ils ont donc parfois l'impression d'être jugés. Est-il possible de prendre ces remarques en compte dans le cadre de l'accompagnement des PES ?* »

Double réaction de l'administration face à cette question.

Première réaction, celle de Monsieur l'Inspecteur d'Académie : « *Vous remettez en question la déontologie des formateurs* ».

Là une mise au point semble nécessaire. Tout d'abord, il s'agit d'un raccourci un peu rapide, voire d'une interprétation très personnelle de la question. Ensuite, remettre en question les formateurs n'était absolument pas l'intention du SNUipp-FSU dont l'objectif est au contraire la défense de tous les personnels. Demander à prendre en compte le fait que les visites peuvent déstabiliser les titulaires de classe ne signifie pas remettre en question les formateurs. Il s'agit juste de signaler que c'est un aspect de la formation qu'il est important de prendre en compte, sur lequel il faut réfléchir car cela peut avoir des incidences professionnelles mais aussi personnelles.

Deuxième réaction, celle de l'IEN en charge de la formation initiale : « *C'est une chance de partager sa classe avec un PES. Cela permet de bénéficier de conseils* ».

Cette réponse n'est pas une interprétation de nos propos, mais un réel déni. Oui, bien sûr, cela peut être une chance d'accueillir un PES mais pas dans les conditions actuelles. En effet, les titulaires ne sont pas informés par l'administration de l'arrivée d'un PES et l'apprennent par le biais du mouvement. Leurs jours de travail leur sont imposés. Par ailleurs, ils ne sont pas partie prenante des différentes visites alors qu'elles ont lieu dans leur classe. Concrètement, nous pouvons nous demander de quelle formation ils bénéficient réellement !

Malgré ce dialogue de sourd, nous continuerons de porter ces points en instance afin que les titulaires partageant leur classe avec un PES aient une position plus confortable et pour que la formation des PES soit améliorée. Mais aussi parce que nous ne parlons pas uniquement de pédagogie, de didactique, de technique mais de relations humaines dont il faut prendre soin.

**Les représentants du personnel siégeant à la CAPD**

**Agnès Bronner, Béatrice Rigal, Marc Faget et Mickaël Trovalet**